



FRAIS D'ECOLAGE

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Pour toute première demande d'admission, des frais de dossier non-remboursables de 10.000 Fcfa sont à verser lors du dépôt de la fiche de demande d'inscription.

CLASSES	Inscription	Réinscription	Frais d'écolage annuel	Total nouveaux élèves	Total anciens élèves
MATERNELLE*	45 000	30 000	220 000	265 000	250 000
PRIMAIRE*	45 000	30 000	210 000	255 000	240 000

* Toutes charges comprises.

FACILITE DE PAIEMENT - PAIEMENT ECHELONNE

CLASSES	1 ^{er} versement obligatoire Payable en septembre (nouveaux élèves)	1 ^{er} versement obligatoire Payable en septembre (anciens élèves)	Echelonnement du reliquat en 3 tranches (soldé en Mars 2020)
MATERNELLE	85 000	70 000	Novembre, Janvier, Mars
PRIMAIRE	75 000	60 000	Novembre, Janvier, Mars

- **Paiement échelonné sur 6 mois à compter du mois de Novembre (soit 30 000 FCFA par mois soldé au mois d'Avril).** Les parents qui sont intéressés par ce mode de paiement sont priés de se rapprocher de la Direction pour la signature d'un accord. ***NB : dans cette option de facilité, le 1^{er} versement obligatoire affiché dans le tableau ci-dessus est non négociable.***

Un versement

- **Des remises seront accordées aux parents** dans les cas suivants :
- 5% à ceux qui paieront la totalité des frais à la rentrée scolaire
 - Pour ceux qui auront au moins 3 enfants scolarisés dans l'école, 5% sur le 3^{ème} enfant

NB : Tout retard de paiement entrainerait des frais supplémentaires de 2% de la somme due en sus par mois ou fraction de mois de retard.

CANTINE :

Une cantine est disponible au sein de l'école. Les parents peuvent faire le choix d'inscrire leurs enfants à la cantine pour le gouter et/ou le déjeuner. Le menu est varié par trimestre et communiqué aux parents en début de trimestre.

L'inscription à la cantine est trimestrielle. Tout trimestre entamé est dû.

CANTINE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{ème} TRIMESTRE	3 ^{ème} TRIMESTRE
GOUTER	15 000	15 000	15 000
DEJEUNER*	25 000	25 000	25 000

*Un repas occasionnel à la cantine est facturé à 1.500 FCFA.

UNIFORME : Une tenue correcte est exigée (vêtements, chaussures, coiffure)

Les élèves doivent porter l'uniforme de la Capucine et respecter le code des couleurs défini comme suit :

- Pantalon ou jupe noir uni (jeans autorisés)
- Un Polo de couleur vert orange en vente à l'école au prix unitaire de 6 000 FCFA

COTISATION DES PARENTS D'ELEVES POUR L'APE = 5000 FCFA par Enfant